

L'Association pour la protection de l'environnement du Lac Caribou

Édition 2017

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Bonjour à vous tous,

À chaque année la grande question est, de quoi je devrais parler pour intéresser nos membres? Après quinze ans et dix-neuf parutions, cette année est la vingtième édition puisque de 2003 à 2008 il y a eu deux éditions par année. C'est parti avec des chiffres alors continuons dans cette voie.

Une question que je me fais poser souvent, combien de propriétaires pourraient être membres de l'association si nous en avions 100%? J'ai donc fait une recherche à partir du site de la MRC pour compter le plus exactement possible combien de propriétés ont un accès direct ou un droit d'accès à un terrain sur la rive du lac. J'arrive à vingt-deux propriétés riveraines dans Montcalm, soixante-quinze propriétés riveraines et vingt-huit en deuxième couronne dans Saint-Faustin-Lac-Carré. Donc, il y a approximativement cent vingt-cinq propriétés dont les propriétaires pourraient être membre de l'association. Certains sont propriétaire de deux sites ou plus et tous ne comprennent pas l'importance d'avoir une association active pour s'occuper de la protection de notre lac.

Depuis que des démarches ont été entreprises pour créer l'Association en 2002, il y a eu soixante-trois sur ces 125 propriétés qui ont été vendues soit 50 % si nous ne tenons pas compte du fait que certaines propriétés ont été vendues deux fois ou plus dont, quarante-quatre directement sur la rive et dix-neuf de la deuxième couronne.

Ce dont nous pouvons être fier c'est que notre association est une des plus actives dans la région avec ses activités axées prioritairement sur la protection de son environnement. Avec nos soixante-trois (63) membres c'est très bon même si nous devrions en avoir plus.

De plus en plus de gens sont conscients de l'importance de protéger l'environnement et de poser les bons gestes en ce sens. Depuis environ cinq ans beaucoup d'acheteurs me téléphonent avant de procéder à la transaction ils veulent en savoir plus sur la santé du lac et de l'existence d'une association active. D'ailleurs plusieurs parmi vous qui avez fait récemment l'acquisition d'une propriété peuvent en témoigner. Nous pouvons dire que l'association contribue à augmenter la valeur des propriétés aux yeux des acheteurs. Pour en savoir plus et donner votre point de vue venez nous rencontrer le samedi 15 juillet et participez à l'assemblée générale.

À bientôt

Diane Lachaine, présidente

Convocation à l'assemblée générale 2017

Vous êtes invités à assister à l'assemblée générale des membres de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Caribou (APELC) le samedi 15 juillet au (CTEL) Parc Éco, 5000, Chemin du Lac Caribou - inscription à compter de 9H00 - réunion de 9h30 à midi – à midi un buffet sera servi sous l'abri.

Tous les postes au sein du conseil général seront en élection et les nouvelles candidatures sont bienvenues.

Lors de cette assemblée, les membres se prononceront de nouveau concernant la fréquence des assemblées générales si la volonté est de continuer de les tenir aux deux ans ou annuellement.

L'importance de notre Association

Comment agissons-nous sur notre environnement?

Nous effectuons plusieurs échantillonnages et analyses de l'eau du lac et surtout des ruisseaux. Le taux de phosphore et les coliformes fécaux sont de bons indices de la santé du lac.

Nous avons, au cours des années trouvé à certains endroits des teneurs en phosphore très élevés et aussi des taux de coliformes fécaux inacceptables.

À ce moment, dès la réception des résultats des analyses, nous communiquons avec la municipalité concernée (Saint-Faustin-Lac-Carré ou Montcalm) et leur expédions copie des certificats d'analyse en les informant de l'endroit des prélèvements. À partir de là la municipalité valide l'information et prend les mesures qui s'imposent pour faire corriger la situation.

À titre d'exemple nous avons localisé, dans un petit ruisseau dont l'eau avait une couleur douteuse, les résultats des analyses que nous y avons prélevés présentaient des concentrations de 1100 µg /l (microgrammes par litre) de phosphore alors qu'une teneur de 30 µg/l est déjà élevée.

Notre personne-ressource à la municipalité nous a informé que cette haute teneur en phosphore ne pouvait exister dans la nature et qu'une intervention humaine en était la cause.

Des actions ont été prises et le cas semble réglé grâce à la vigilance des bénévoles de l'Association.

Enfin, si nous détectons des sources de pollution dues aux activités humaines (ex : apports de sédiments au lac) la municipalité concernée est avisée et prend action. Souvent, une simple communication avec les gens suffit pour qu'ils règlent le problème.

Our Lake Association is important!

One of our most significant activities is the analysing of the water from the lake and the lake inlets. By measuring regularly the levels of phosphorus and coliform bacteria, we have a good indication of the quality of our lake water.

In past years we have detected phosphorus and coliform results that were in the unacceptable range, at certain problem locations around the lake.

As soon as we receive results like these the municipality, whether it be Montcalm or Saint-Faustin-Lac-Carré, is alerted and we forward the necessary documents containing the test results and the localisation of the sample test. The municipality will then validate the information with further testing and take the necessary actions to correct the situation.

For example, we detected a small lake inlet where the water was a very suspicious color. Our sample results showed a phosphorus level of 1100 µg/l (micrograms per liter), when a level of 30ug is already considered high in a lake. We were informed, by our contact at the municipality that this level of phosphorus could not have occurred naturally. There was `` a cause humaine `` involved. They followed up on our tests results and luckily the problem seems to have been regulated.

This situation would not have been detected if not for the vigilance of the volunteers of our lake association.

We also search for other possible human sources of pollution, especially the entry of sediment into the lake. When these situations arrive, it is on contacting the municipality concerned, that it can take the necessary actions. Often a simple communication with the persons involved regulates the problem.

Myriophylle à épi

La prévention, la meilleure option!

Comme on dit vaut mieux prévenir que guérir; puisque que guérir n'est pas encore possible.

http://www.mun-ndm.ca/medias/2016/10/guide_myriophylle_fr.pdf

- Recommandations générales afin de prévenir l'introduction et la propagation des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) dans les plans d'eau
- Utiliser des espèces de plantes aquatiques indigènes pour la création de jardins d'eau ou ornementaux.
- Procéder à l'inspection ainsi qu'au nettoyage des embarcations et de l'équipement nautique, en suivant la procédure proposée dans ce guide.
- Éviter de circuler dans les zones où les plantes aquatiques prolifèrent.
- Ne pas arracher les plantes aquatiques.
- Limiter les apports en sédiments et nutriments aux plans d'eau, afin d'éviter de créer un milieu propice à la multiplication des plantes aquatiques.
- Ne pas remettre à l'eau tout organisme aquatique provenant d'un autre plan d'eau.
- Apprendre à identifier les différentes espèces de plantes aquatiques. La municipalité a installé ce panneau à plusieurs endroits. Ces consignes sont importantes à suivre.

Lavage des bateaux obligatoire



**POUR ÉVITER L'ENVAHISSEMENT DE PLANTES ENVAHISSANTES, RESPECTEZ
CES CONSIGNES :**

- 1-Nettoyer soigneusement votre bateau, votre moteur électrique et votre remorque entre chaque mise à l'eau dans un autre plan d'eau (l'utilisation d'eau par lavage à la pression est suffisante).
- 2-Évitez de naviguer dans les zones affectées par le myriophylle (chaque fragment deviendra un nouveau plant).



Service de l'urbanisme et
de l'environnement

Le myriophylle à épi

4 étapes simples pour éviter le pire!

À la sortie d'un plan d'eau et avant d'en visiter un autre :

1. Inspectez

l'embarcation, la remorque, l'équipement et le matériel afin de retirer entièrement la boue, les plantes aquatiques et les débris visibles. Il importe de les jeter dans un endroit qui évitera leur réintroduction dans le milieu naturel.

2. Videz

toute eau se trouvant dans l'embarcation, par exemple dans les viviers, le moteur, la cale et les glacières.

3. Nettoyez

l'embarcation, la remorque ainsi que tout équipement ayant été en contact avec l'eau. Il est recommandé d'utiliser une laveuse à pression, à une pression de 2600 psi, pour permettre de bien déloger les organismes sans endommager l'embarcation. L'utilisation d'eau froide est tout à fait acceptable. Toutefois, l'utilisation d'eau chaude à 50°C permet, en plus de déloger les organismes, de les tuer.

4. Séchez

l'embarcation, la remorque et l'équipement pendant au moins cinq jours, à un taux d'humidité de 65 % ou moins, avant d'accéder à un autre plan d'eau.

Suivi des bandes de protection riveraines

Résultats

Suite à l'inspection des bandes de protection riveraines au cours de l'été 2016, par les intervenants en environnement de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré.

Classification des bandes riveraines par catégories

Catégorie A

La bande de protection riveraine respecte les articles 198 et 199 du Règlement de zonage numéro 194-2011 concernant les ouvrages autorisés et la revégétalisation exigée dans la rive.

Catégorie B

La bande de protection riveraine respecte globalement l'article 198 du Règlement de zonage numéro 194-2011 ou présente des manquements au respect de l'article 199 du même règlement, ex : manque de végétation dans les cinq

(5) premiers mètres riverains, contrôle de végétation mineur à ajuster, ajustements mineurs divers. Avis au propriétaire & suivi.

Catégorie C

La bande de protection riveraine ne respecte pas le Règlement de zonage numéro 194-2011 concernant les ouvrages autorisés dans la rive. Exemple : tonte de gazon à l'intérieur des 10 premiers mètres riverains, aménagement d'un accès trop large, manque de revégétalisation, abattage d'arbre et travaux sans permis, etc. Avis d'infraction & constat d'infraction.

Lac	occupées	vacantes	Nombre inspectées	A	B	C	% de conformité
Caribou	60	18	78	57	14	7	73 %

Suivi des installations sanitaires

Après l'inspection : -si une contamination est constatée, un avis d'infraction est envoyé au propriétaire et l'inspecteur municipal se charge du dossier;

- installation septique » du logiciel de suivi « Accès Cité Territoire »;
- classification par catégorie des installations sanitaires selon les données recueillies;
- compilation dans le tableau des résultats annuels.

Résultats

Classification des catégories d'installations sanitaires (IS) en fonction du risque de contamination de l'environnement, dans le cadre de la mise en œuvre 2016 du Programme de protection des lacs

Installation sanitaire	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
.			
Définitions	Potentiellement aucune contamination	Potentiellement une source de contamination indirecte	Source de contamination directe
Critères de classification	Les installations sanitaires construites récemment et conformes au règlement Q-2, r.22 et	Les installations sanitaires ciblées pour des inspections sont celles jugées à risque ou dont la date de	Les installations sanitaires qui ne respectent pas le Règlement (Q-2, r.22) suite à une inspection effectuée à l'aide de

	qui ne laissent présager aucun problème potentiel de contamination dans l'environnement.	construction laisse présager des risques de mauvais fonctionnement.	fluorescéine dans le cadre du programme de protection des lacs de la Municipalité et qui ont révélé des résurgences dans l'environnement ou toute autre non-conformité.
Mesures correctives	Aucune mesure corrective.	Le remplacement de l'installation doit être planifié.	Doit corriger le problème Avis d'infraction envoyé.

Résultats d'inspection des installations sanitaires (IS) à Saint-Faustin-Lac-Carré dans le cadre de l'édition 2016 du Programme de protection des lacs.

2016				
Lac	Nombre d'IS inspectées	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Caribou	4	0	4	0

Autorisation préalable des interventions sur les rives et le littoral

Toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux qui sont susceptibles de détruire ou de modifier la couverture végétale des rives, ou de porter le sol à nu, ou d'en affecter la stabilité, ou qui empiètent sur le littoral, doivent faire l'objet d'une autorisation préalable. Ce contrôle préalable devrait être réalisé dans le cadre de la délivrance de permis ou d'autres formes d'autorisation, par les autorités municipales, le gouvernement, ses ministères ou organismes, selon leurs compétences respectives. Les autorisations préalables qui seront accordées par les autorités municipales prendront en considération le cadre d'intervention prévu par les mesures relatives aux rives et celles relatives au littoral.

Écran face au réchauffement excessif de l'eau

En créant de l'ombrage au-dessus des plans d'eau, la végétation riveraine diminue l'impact du rayonnement solaire et prévient le réchauffement excessif de l'eau. Ce rôle de la végétation riveraine devient plus important encore pour les petits cours d'eau, vu leur masse thermique plus faible. Parce qu'il entraîne un réchauffement des lacs et des cours d'eau, l'enlèvement du couvert végétal des rives a aussi des effets importants sur leur équilibre écologique.

Barrière contre les apports de sédiments aux plans d'eau

Sans couvert végétal permanent, l'eau de pluie, au lieu de stagner et de s'infiltrer, ruisselle et entraîne avec elle, vers les plans d'eau, des particules organiques ou minérales tels le limon, l'argile ou le sable ainsi que leurs fertilisants naturels. Ces sédiments restent un certain temps en suspension dans l'eau, puis ils se déposent au fond du lac ou du cours d'eau; c'est la sédimentation.

Une fête de Pâques pas comme les autres

Le printemps avec ses soubresauts et ses espoirs souvent reportés pointe son nez vers la fin de mai et parfois se hâte pour une Pâques chaude et ensoleillée. Comme ce n'est pas le cas cette année, me sentant pour la fête peu inspirée, je planifie un souper pas très compliqué, qui fera, selon moi et malgré le froid, le bonheur des invités.

La tradition veut que le jambon soit de mise pour l'occasion. Bien arrosé de sirop d'érable de la région, le jambon en question cuit lentement et embaume toute la maison.

Une fois sorti du four, trop tôt pour le servir et un frigo trop plein pour l'accueillir il ira faire un tour sur le balcon arrière pour refroidir. Je prends soin de le couvrir pour empêcher les araignées de s'y aventurer.

Pierre me propose une ballade en auto, histoire de se changer les idées. J'accepte à condition que ce ne soit pas trop long.

Au retour, je retourne à mes chaudrons et Pierre s'étend au salon. Tout-à-coup, un bruit étrange venant du balcon attire mon attention.

Ah non! C'est le raton qui tient dans ses pattes mon précieux jambon. J'avais oublié que ce voleur a l'agilité d'un singe pour grimper et l'odorat bien aiguisé pour repérer un repas et s'en emparer.

J'ouvre la porte et hurle mon désarroi. Pris en flagrant délit, tout pantois, le lourdaud lâche sa proie, descend l'escalier sans trop se presser et disparaît dans le bois.

Il laisse derrière lui un amas de viande effilochée et sans aucun doute, contaminée.

Enragée, je ramasse le plus gros morceau et m'empresse de le jeter.

Pour se faire pardonner ou tout simplement parce qu'affamé, le pilleur revient et à mon insu, nettoie le balcon en un tournemain. Mon souper est gâché, et les invités qui arrivent dans une heure!

La sonnerie du téléphone m'oblige à sortir de ma torpeur. C'est Gabriel qui vient aux nouvelles.

Encore bouleversée par le raton voleur, euh... par le raton laveur je lui explique les raisons de ma mauvaise humeur.

Il rit d'abord de bon cœur et sans vouloir m'offenser, tente malgré tout de me consoler.

« Ton raton laveur est peut-être une maman qui cherche à nourrir ses petits! »

Me dit-il, sur un ton plutôt gentil. Il n'en fallait pas plus pour que mon cœur de mère se mette à culpabiliser.

Aussitôt l'appareil refermé, du fond de la poubelle je récupère le larcin et sans hésitation, du haut du balcon je le lance, quand même assez loin.

Finalement, je n'aurai pas cuisiné en vain et un don, même consenti à retardement, fait du bien.

Les invités arrivent pour souper,

Sortons le surgelé, un bon feu de foyer et une histoire de grand-maman à raconter.

Marguerite Pronovost 01/06/

Avez-vous pris un moment pour admirer cette superbe sculpture de l'artiste renommé Jean Bisson Biscornet? Elle est située au coin du chemin Desjardins et du Lac Caribou et fut érigée par la municipalité pour le cinquième anniversaire de l'APELC en 2008.



LES BONNES ADRESSES À CONSULTER:

www.apelc.net Association pour la protection de l'environnement du lac Caribou

www.municipalite.stfaustin.qc.ca Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

Programme de protection des

lacs http://www.municipalite.stfaustin.qc.ca/fr/services/environnement/index_lacs.html

<http://www.municipalite.montcalm.qc.ca/> Municipalité de Montcalm

<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/> Ministère du Développement durable,

Environnement et lutte contre les changements climatiques

www.rappel.qc.ca regroupement des associations

www.mrclarentides.qc.ca MRC des Laurentides

www.naturequebec.org Nature Québec www.eausecours.org Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau

CRE Laurentides <http://www.crelaurentides.org/accueil/a-propos>

Eau Secours <http://eausecours.org/>

Liste des membres 2016-2017

1. Élie Arshoun
2. Michel et Francine Bazinet
3. Claude Bélanger et Catherine St-Jacques
4. Éric Bélanger et Lucie Savard
5. Jean-Pierre Bénard et Catherine Bénard
6. Pierre Benoit et Marguerite Pronovost
7. Daniel Bergeron et Johanne Charest
8. Pierre Bolduc et Louise Levasseur
9. Frédéric Boisvert et Marie-Claude Barrette
10. Jean-Pierre Charrette et Claire Côté
11. Louise Charlebois et Garry Plaxton
12. Lucie Côté
13. Lynn Curtis et Terry Blaney
14. Éric Cypihot et Martine Côté
15. Martine Desjardins
16. Jean-Pierre Dumaine
17. Lucille Dumas Terreau et Laurette Dumas Marcina
18. Giovanna Fazzari Casey
19. Diana Fazzari
20. Francesca Fazzari
21. Daniel Fortin et Louise Frappier
22. Denis Gagnon et Johanne Wilson
23. Sébastien Gagnon
24. Claude Gagnon et Johanne Michaud
25. Mario et Ginette Gauvin
26. Isabelle Germain et Luc Germain
27. Daniel Gervais et Louise Provost
28. Francine Gervais et Laurent Cartier
29. Michel Gevry et Lyne Bouchard
30. Thomas Gignac et Judith Waples Gignac
31. Vincent Pierre Giroux et Stéphanie Claude
32. André et Suzanne Gonville
33. Dominique Grenier et Michelle Gdowski
34. Martin Hébert et Nathalie Lyrette
35. Robert Hodge et Josée Rossini
36. Michel Lacasse et Louise Bourassa
37. Diane Lachaine
38. Louis Baron Lafrenière
39. Jacques-Luc Lamoureux et Isabelle Sauvé
40. Sylvie Laviolette
41. Jean Lemoine
42. Michel Lemoine
43. Harvey Levenson
44. Guy Marleau et Rachel Trépanier
45. Denis Mayers et Nicole Legault
46. Gerald Mayers
47. Marguerite McDonough
48. Françoise Mc Donough
49. Jean-Guy Millette et Danielle Baril
50. Stephen et Valérie Poloz
51. Nathalie Rico et Omar Cherkaoui
52. Daniel Robert et Diane Roy
53. Stephen Schechter
54. Marc-André Soublière et Ginette Constantin
55. Hélène Talbot et Guy-Paul Gagné
56. Richard Tees et Hélène Mineau
57. Daniel Théberge et Josée Laliberté
58. Vincent Thibeault
59. Élizabeth Thomas
60. Jean-René Tremblay et Nathalie Pichette
61. Gilles Trudel
62. Henry Wininkoff et Caitlin Devlin
63. Robin Wright